

INFORMATIONS GENERALES SUR L'ETABLISSEMENT

Adresse de l'établissement :

HÔTEL THALASSO
rue de Kergalant
56260 LARMOR PLAGE

850

1757

Maitre d'ouvrage :

RELAIS THALASSO
3 allée des Tulipes
44500 LA BAULE

Description sommaire du bâtiment :

L'établissement est destinée à de la thalasso avec hôtel.

Le bâtiment comporte quatre niveaux

Surface ? 1800m²

- un niveau rez-de-jardin avec

- Des parkings (19 places) 540m²
- Un local ordure ménagère 60
- Une zone « personnel » avec des vestiaires, une salle de restaurant, des réserves. 100
- Une zone de « soins » avec des cabines de soins avec attente, des salons, des vestiaires. 130
- Une zone « technique » avec des réserves, des locaux de stockage, un TGBT, une chaufferie 20

. un niveau rez-de-chaussée avec : 781 + 515 + 161 + 30 = 1330

- Une zone accueil et de restaurant :

- o Avec un restaurant de 241m², un restaurant thalasso de 133m², un bar accueil de 162m², un accueil thalasso avec des boutiques (72m²), une cuisine de 173m².

- Une zone thalasso :

- o Avec un salle de fitness de 91m², un salle cardio de 72m², une salle Yoga de 67m², des bassins de piscine (235m² + 50m²), des saunas, jacuzzi, Hammam, vélo et des cabines de soins individuelles.

20 x 3 = 60
30 x 3 = 90
50 x 3 = 150
- Une zone séminaire :

- o Avec 3 salles de séminaires (52m² + 45m² + 64m²), une salle de pause 30

- Une zone administrative :

- o Avec des bureaux, un local copieur, une salle de pause 50 10 30

215

Sur 9 niveaux (h escaliers intérieurs 500 m², 2 ascenseurs 25 m²)
Surface : 250 x 2 = 500

un niveau 1^{er} étage (hôtel) avec :

- 168 chambres dont 2 chambres identifiées en zone d'attente sécurisée
 - Des locaux de services « room services » et une lingerie 100 m²
- Le niveau est accessible depuis 4 escaliers intérieurs (+ 2 escaliers extérieurs en bout des ailes) et 2 ascenseurs

un niveau 2^{ème} étage (hôtel) avec :

- 63 chambres dont 2 suites et 2 chambres identifiées en zone d'attente sécurisée = 65
 - Des locaux de services « room services » et une lingerie 136 m²
- Le niveau est accessible depuis 4 escaliers intérieurs (+ 2 escaliers extérieurs en bout des ailes) et 2 ascenseurs.

L'effectif total est de 1280 personnes.

- Sous-sol 40 personnes
- Rez-de-chaussée 913 personnes
- 1^{er} étage 136 personnes
- 2^{ème} étage 126 personnes

Assessment de l'établissement :

Dans ces conditions, le bâtiment est classé en Etablissement Recevant du Public,

Type O, U, X, N, L, M, 2^{ème} catégorie.

Type PS 2^{ème} catégorie pour le parc de stationnement

- Les chambres relevant du type O
- La thalasso et les cabines de soins relevant du type U
- Les piscines, les saunas, hammam, fitness et yoga relevant du type X
- Les salles de séminaires relevant du type L
- Les 2 salles de restaurant et le bar relevant du type N
- La boutique relevant du type M
- Parc de stationnement de 19 places en sous-sol relevant du type PS

500 m²

1360 m²

100 m²

1360 m²

100 m²

6420

4500 → 5000

1050 + 3050 + 5000 + best

circulation

1.1. Fréquentation

Horaires de fonctionnement

- Horaires d'ouverture/ fermeture

Le complexe est ouvert toute l'année du lundi au dimanche (sauf fermeture de 1 à 2 semaines).
L'établissement hôtelier est ouvert toute la journée, (portail accès public ouvert de 6H à 23H).
L'accueil thalassothérapie/soins sera ouvert de 9H à 19H.

Présence de personnel permanente : arrivée le matin entre 9 et 10H personnels bureaux, ménage, soins thalassothérapie, le personnel de cuisine/restaurants présent entre 6H et 24H suivant services, et présence de 1 à 2 personnes en nocturne entre 24H et 6H.

Le flux de clients par jour est prévu absorbable par les voies existantes.

Livraisons

- Horaires des livraisons

Les livraisons seront prévues principalement le matin entre 6H et 9H (pour l'alimentaire pour les cuisines et bars ou le linge) et dans la journée pour les autres denrées non périssables.

L'accès des livraisons se fait par l'entrée de service sur la rue et le déchargement au niveau R-1 (accès livraison).

Les déchargements seront réalisés au niveau -1 à l'entrée accès livraisons.

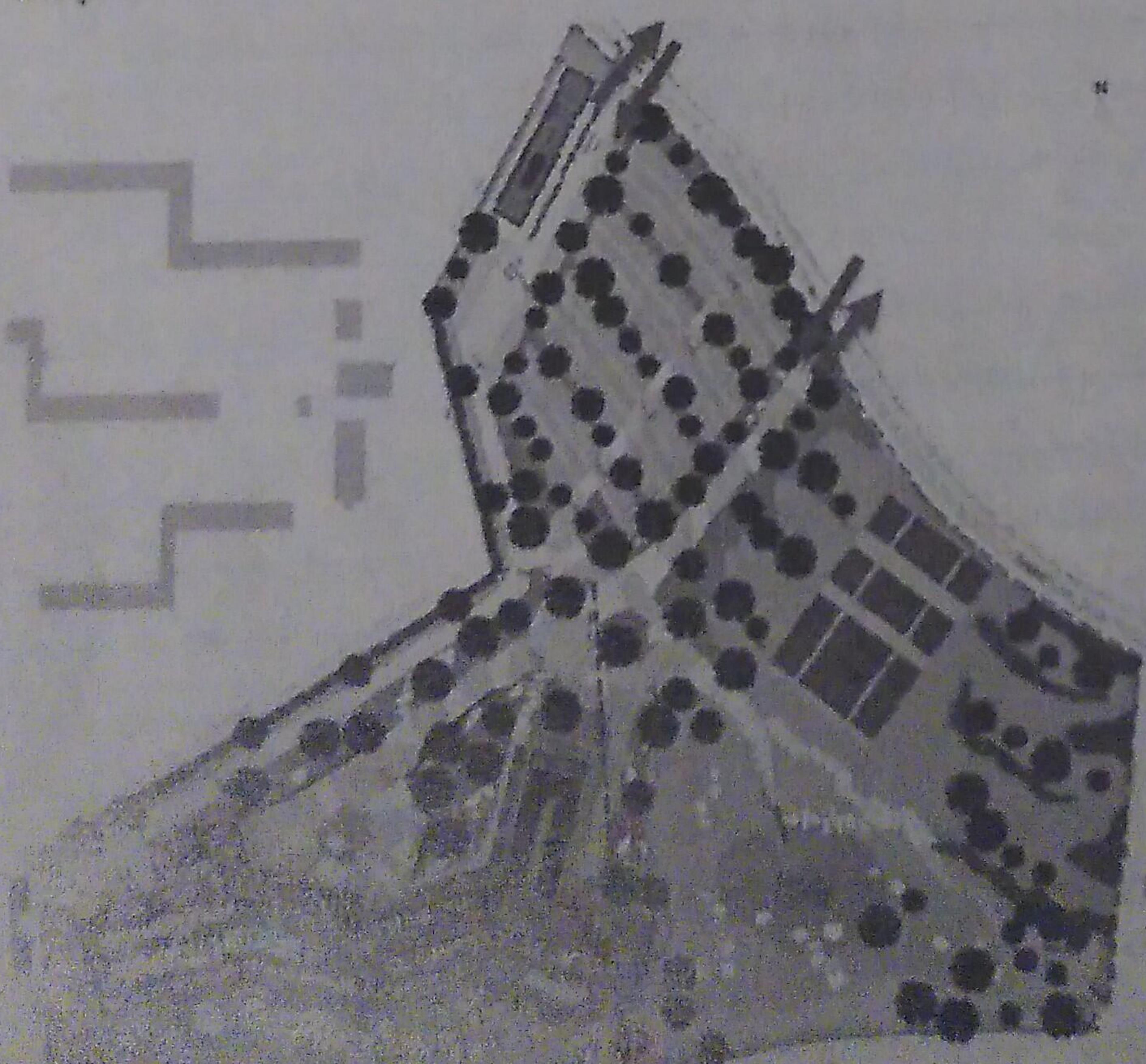
Les livraisons ont lieu à l'intérieur des limites du site et n'empiètent pas sur la voie publique.
De ce fait, aucune disposition n'est prévue ni n'est à prévoir en matière d'aménagement urbain pour les livraisons.

1.2. Fluidité

Les principaux risques d'ordre publics pouvant être rencontrés consistent en une occupation abusive de l'espace public en période de forte affluence (en période estivale).

Flux véhicules légers et flux des véhicules de livraison

Le plan masse de l'opération précise les 2 accès au site.



No
+ créer

1.2. Fonctionnement définitif

1.2.1. Zone périphérique

L'accès au site est prévu par la rue de Kerguelen. La circulation à proximité sera peu modifiée par rapport à l'état actuel.

Le dimensionnement actuel des voies desservant le projet devrait permettre d'absorber les flux supplémentaires engendrés par le projet.



Le site est accessible aux véhicules par la rue de Kerguelen : 1 accès permettant de desservir le parking public et l'entrée du complexe, 1 accès de service pour le personnel et les livraisons.

Un autre accès pour les piétons et vélos est prévu par la voie desservant la plage et reliant une voie cyclable communale qui longe la côte.

Il n'y a pas d'éclairage public sur les voies à proximité du site.

Les phénomènes de délinquance sont peu nombreux dans ce quartier résidentiel très calme. Sur la commune, ils concernent essentiellement les vols de véhicules ou les dégradations de biens privés.

Les risques possibles pouvant être rencontrés sont les suivants :

- Augmentation circulation routière, appropriation abusive du stationnement (surtout en période estivale)
- Détérioration ou vols de véhicules à proximité du site
- Violences volontaires vis-à-vis des clients se rendant sur le site par modes doux (voitures, vélos, bus)
- Fauux de poubelles (si aire extérieure)
- Intrusions

2 aco

2. ANALYSE DES IMPACTS SUR L'ORDRE PUBLIC

2.1. Fonctionnement provisoire

Circulation

Impacts des travaux

Comme précisé plus haut, les travaux se dérouleront dans l'enceinte du terrain du projet, avec des stationnements d'engins et des stockages à l'arrière. Ce chantier n'aura aucun impact sur la circulation sur les voies publiques, la taille de l'accès garantissant la fluidité des flux des véhicules de livraisons du chantier et des engins. L'accès s'effectuera par les accès futurs.

Les impacts sur l'ordre public concerneront les entreprises de la zone d'activité immédiatement à proximité du chantier.

Notice
Ssi

fer de
Prestige

2.2. Fonctionnement définitif

2.2.1. Evolution des flux

Les futurs clients seront des clients fréquentant la thalassothérapie (curistes), un public loisirs/familial sur les périodes vacances (restaurants), un public d'affaires (séminaires), un public local (restaurant, thalasso).

L'accès aux véhicules se fait par la rue de Kerguelen : 1 accès permettant de desservir le parking public et l'entrée du complexe, 1 accès de service pour le personnel et les livraisons.

Un autre accès pour les piétons et vélos est prévu par la voie desservant la plage et reliant une voie cyclable communale qui longe la côte.

Les livraisons seront principalement sur la matinée pour l'alimentaire et le linge. Les accès livraisons ne gênent pas l'accès public.

Les flux automobiles liés au projet n'induisent pas particulièrement de risques supplémentaires au niveau des voies publiques.

Les parkings créés sont prévus dimensionnés pour accueillir les véhicules des clients du complexe de thalassothérapie (suivant estimation au vu des tableaux de fréquentations transmis) ; une partie des clients pouvant également venir en liaison douce (vélos, bus) ou en transports type taxi ou car de groupes.

Le projet ne modifiera pas les flux en transports en commun. Il ne nous a pas été indiqué de modification ultérieure de la desserte par la ligne de bus.

Il convient de souligner qu'il n'existe pas de trottoirs ou de cheminements piétons sur la rue de Kerguélen. Les arrêts de bus se situent à proximité des voies d'accès aux plages.

Il n'y a pas d'éclairage public sur les voies à proximité du site.

Les risques possibles pouvant être rencontrés sont les suivants :

- Augmentation circulation routière, appropriation abusive du stationnement (surtout en période estivale)
- Détérioration ou vols de véhicules à proximité du site
- Violences volontaires vis-à-vis des clients se rendant sur le site par modes doux (piétons, vélos, bus).

4.3 - Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
 - Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
 - Extension
 - Réhabilitation
 - Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'un étage, par exemple)
 - Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)
- Surface de plancher avant travaux Surface de plancher après travaux
- Modification des accès en façade

Personnel
Partiel

Le cas échéant, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'AP déposé antérieurement

- Oui : Ad'AP n° _____ valoir le _____
- Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux émis ou utilisés) : Oui Non

4.4 - Effectif

Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par le règlement incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public

	Types de locaux (activité/prestation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol		40	10	50
Rez-de-chaussée		960	50	1010
1 ^{er} étage		136	5	141
2 nd étage		128	5	133
3 rd étage				
Effectif cumulé		1262	70	1332

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'installations, etc.)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement	0	219
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées	0	14

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 - Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R. 123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées : _____

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles n'est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les EHPD exerçant une mission de service public)

5.2 - Modalités particulières d'application

- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation
(veuillez expliquer les adaptations prévues et les contraintes structurelles dues à ces circonstances)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

$$194 - 13 = 181 \times 25 \text{ m}^2 \quad 4525$$

$$13 \quad 13 \times 33 \text{ m}^2 \quad 429$$

Neige 6 place/219 + 542 m² 548

5.3 - Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés : 1.0 dont individuels 1.0 dont collectifs 0

• Répartition du nombre total de logement créés par type de financement

Logement Localif Social 0 Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) 0 Prêt à taux zéro 0

Autres financements

• Mode d'utilisation principale des logements

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
Si l'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser Piscine Garage véranda Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre

Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez Hôtel relais thalasso

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type 130+1 = (131)

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces

1 pièce 0 2 pièces 0 3 pièces 0 4 pièces 0 5 pièces 0 6 pièces et plus 0

• Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé R+2

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment

Extension Surelévation Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif

Transport Enseignement et recherche Action sociale
Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 - Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 - Destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1er janvier 2016).

Destinations	Surfaces de plancher ¹ en m ²					
	Surface existante avant travaux ^(A)	Surface créée ¹ (B)	Surface créée par changement de destination ² (C)	Surface supprimée ³ (D)	Surface supprimée par changement de destination ² (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation <u>296 PC+F7</u>	<u>277.5</u>	<u>9615</u>	<u>non 41m x 8 m.</u>			<u>277.5</u>
Hébergement hôtelier <u>?</u>						<u>9615</u>
Bureaux <u>Total</u>		<u>M683</u>				
Commerce <u>+ 328 personnel</u>						
Artisanat <u>+ 120M</u>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m ²)	<u>9892.5</u>		<u>11683 ?</u>	<u>11829</u>	<u>-532</u>	<u>9892.5</u>

¹ Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de planchers closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 2,80 m, calculée à partie du mur extérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des pignons, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de planchers affectées à l'habitation (voir article R.113-22 du Code de l'urbanisme).

Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non clos en surface de plancher (ex: transformation d'un garage d'une habitation en chambre).

Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple, la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local composé de surface de plancher par manutention ou démantèlement d'un local technique dans un immeuble commercial.

L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles, indépendantes ou productive, les démonstrations de compétence, la fabrication ou l'estimation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 99-747 du 2 avril 1999 ».

5.7 - Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : 0

parking

Après réalisation du projet : 159

159

40

19

213

de
lieu

de
219.

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement

6375 m², dont surface bâtie :

542 m²

5646 m² ??

6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolition distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits

- Démolition totale
- Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes

Nombre de logement démolis : 0

7 - Participation pour voirie et réseaux

Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

Madame Monsieur Personne morale

Prénom :

Nom :

OU raison sociale :

Adresse : Numéro : Voie :

Localité :

Lieu-dit :

Code postal : BP : Cedex :

Division territoriale :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays

Demande
fc
p.5

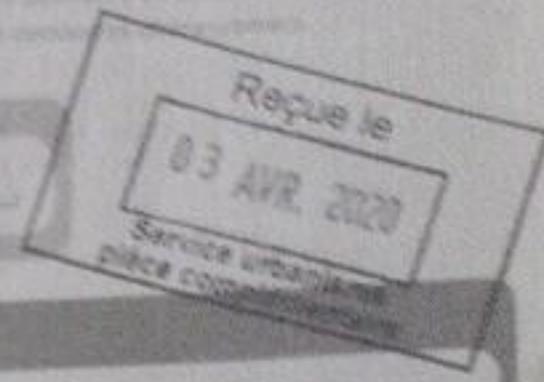


Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration fait l'objet de classe au calcul des impositions dont vous êtes directement responsable au titre de votre projet. Son objectif est de faciliter la collecte et la publication, par le gestionnaire des documents complémentaires fournis au cadre à cette fin, des informations relatives aux demandes de permis de construire et d'aménagement. Ces dernières sont également destinées aux autorités administratives et aux tribunaux. Ces informations sont également destinées aux autorités administratives et aux tribunaux. Ces dernières sont également destinées aux autorités administratives et aux tribunaux.

PC 0 561 07 19 10 0545
PC ou PA Dex Commune N° de dossier



- Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement

11947
542 m²

1.2 - Destination des constructions et tableau des surfaces taxables (1)

1.2.1 - Création de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)	10	296	0
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)		non 328 m ²	
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)		# 32 m ²	
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé	9	11683	542
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés		11 979	
Nombre total de logements créés		10	11 979	

1.2.2 - Extension (8) de l'habitation principale, création d'un bâtiment annexe à cette habitation et/ou d'un garage clos et couvert.

Pour la réalisation de ces travaux, bénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ?

Oui Non Si oui, lequel ?

Quelle est la surface taxable (1) existante conservée ?m². Quel est le nombre de logements existants ?

DE LA PLAGE
AVS FAYOLLE
03 JUIL 2021

1.2.3 - Création ou extension de locaux non destinés à l'habitation

M683	Nombre créé	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			

Surfaces

Description sommaire du projet

Les travaux projetés concernent la construction d'un complexe hôtelier / thalasso sur la section cadastrale 000 AS - n° de parcelle 7/10/239/247/40.
La surface totale créée est de 9892,5 m², dont 9615 m² pour l'hébergement hôtelier et 277,5 m² pour de l'habitation (logements des personnels).
3 bâtiments sont construits :

- le bâtiment principal qui concentre l'essentiel des activités ;
- le bâtiment d'hébergement des personnels ;
- un petit bâtiment aménagé en suite hôtelière.

Après travaux, l'établissement comprendra BÂTIMENT PRINCIPAL EN R -1 + 2 + ROOF TOP

R-1 semi enterré :

- un espace "univers thalasso" au centre de la construction avec salles de massage, salons, douches, cabines d'esthétique, locaux de stockage ;
- une zone technique au nord avec chaufferie (37 m²), atelier et local de stockage (94 m²) ;
- un espace personnel / réserve à l'ouest comprenant des vestiaires, une salle de restauration, des locaux de stockage et de réserve, des lingeries, deux bureaux, un local OM + déballage ;
- un parc de stationnement de 19 places (542 m²) contigu à l'espace personnel équipé de bornes de recharge électrique.

37
94

RDC

RDC CENTRAL :

- un accueil / récception hôtel (162 m²) et un accueil thalasso (96 m²) avec salon d'attente, boutique. Le vide sur hall forme un atrium jusqu'au R+2 ;
- un ensemble restaurant, bar, restaurant thalasso de 520 m² en partie centrale, une cuisine (173 m²)

RDC OUEST :

- un espace séminaires avec trois salles de 45, 49 et 64 m² avec réserve et bureau direction
- un espace administration de 236 m².

RDC EST ESPACE THALASSO :

- un salon d'attente (110), des cabines ;
- un espace aquatique composé de deux bassins intérieurs (65 m² et 247 m²), d'un couloir de nage (50 m²), d'un bassin extérieur (113 m²) ;
- un espace hammam / sauna ;
- différentes salles d'activité (sieste, yoga, cardio, fitness) ;
- divers locaux techniques et / ou de stockage.

surface?

Fléché
AT
f-1

R+1 desservi par 4 escaliers encloisonnés de 2 UP chacun :

- 68 chambres dont deux PMR ;
- deux room services, une lingerie ;
- un solarium.

R+2 desservi par 4 escaliers encloisonnés de 2 UP chacun :

- 60 chambres dont deux PMR ;
- deux room services, une lingerie.

TOITURE :

- une terrasse roof top de 200 m² environ accessible au public ;
- divers zones techniques et un ensemble de panneaux photovoltaïques.

BATIMENT SUITE "FOLIE"

Petit bâtiment genre cabane "Arcachon" utilisé en hôtellerie pour 4 personnes.

BATIMENT HEBERGEMENT DU PERSONNEL (classement habitation)

Bâtiment à simple RDC comprenant dix chambres, un espace commun animation / réunion, un local technique.

Cet établissement est assujetti aux prescriptions du Code de la Construction et de l'Habitation, art. R 123-1 à R 123-55, R 152-6 et R 152-7, ainsi qu'aux dispositions des arrêtés modifiés : arrêté du 25 juin 1980 (dispositions générales) et arrêtés des 25 octobre

- 3 -
2011, 21 juin 1982, 05 février 2007, 04 juin 1982, 10 décembre 2004, 22 décembre 1981,
09 mai 2006 (dispositions particulières des types O, N, L, X, U, M, PS).

Détermination des effectifs

L'effectif maximal du public admissible est déterminé selon les dispositions de

- article O 2 : Nombre de places de couchage
- article U 2.

Classement : Type O N, L, U, X, M, PS - 2ème catégorie

260

520

158

938

Effectifs :

Public 1280 personnes

Personnel 0 personnes

Total 1280 personnes

ATERL
p. 3

+ Personnel 79 = 1351

L'effectif de 1280 personnes figurant dans la notice de sécurité est un chiffre brut insuffisamment détaillé au R-1, RDC et roof top.

Par ailleurs l'effectif du personnel n'est pas précisé.

En l'absence de tableau détaillé des effectifs il est cependant possible de retenir les chiffres suivants :

- hôtellerie - 128 chambre soit 256 personnes dans les conditions d'usage ; + Ferie 4 (260)
- Restauration - 520 personnes (1 pers/m²) ;
- salles de séminaires - 158 personnes (1 pers/m²). Il n'est pas précisé si le roof top est prévu à usage exclusif de la clientèle hôtelière.

Le dossier prévoit les dispositions suivantes :

I - IMPLANTATION

Bâtiment situé rue de Kergalant et accessible sur 2 façades aux engins d'incendie.

Deux voies échelle, façade Nord-Est et façade Nord à hauteur de l'entrée principale.

Plancher bas du dernier niveau accessible au public : 13,78 mètres.

terrasse / terrain
naturel

II - ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

Absence de tiers à moins de 12 m.

frank low / chemin
Beaure

III - CONSTRUCTION - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS

Construction

Gros œuvre en béton et maçonnerie SF 1 heure.

Planchers béton CF 1 heure.

Couverture M0 et M1. Classe T30 - indice 1.

Façades en bardage, enduit et vitrages. C+D supérieur ou égal à 1 mètre, masse de combustible mobilisable inférieur à 130 MJ/m².

Parois entre locaux et circulations CF 1 heure.

Parois entre locaux 2F 1 heure.

Résistance au feu des blocs portes PF 1/2 heure.

Recouvrement des circulations horizontales tous les 30 mètres par blocs portes PF 1/2 heure.

Escaliers encloisonnés : gros œuvre SF 1 heure, parois d'encloisonnement en béton CF 1 heure, portes PF 1/2 heure.

Ascenseurs encloisonnés dans les mêmes conditions que les escaliers encloisonnés.

Aménagements Intérieurs

Revêtement du sol des locaux prévu M4 minimum.

Revêtement des murs des locaux prévu M2 minimum.

Revêtement des plafonds des locaux prévu M1 minimum.

Revêtement des escaliers encloisonnés : marches M2, murs M1, plafonds M1.

Gros mobilier : non renseigné.

Partie
AT
p. 2